

TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE DU TRAVAIL de niveau V

Chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment



Objectifs

- Étudier un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment
- Conseiller le client sur un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment
- Préparer et suivre la réalisation de travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment

Devenir Auditeur Énergétique grâce au passage du FEEBat AUDIT

ACCESSIBILITE

Cette formation est accessible au plus grand nombre.

Cependant, pour les personnes en situation de handicap, un entretien préalable sera requis pour valider l'accessibilité du dispositif.

En cas de handicap, veuillez nous contacter au +33.6.11.98.46.01

PUBLIC VISÉ

Toute personne sensible à la rénovation énergétique globale.

PRÉ-REQUIS

La formation est ouverte à différents publics : Personnes en contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, personnes mobilisant leur CPF, personnes en reconversion ou transition professionnelles, demandeurs d'emplois...

- Niveau bac ou équivalent
- Culture du bâtiment souhaitée
- Capacité rédactionnelle / Aisance verbale
- Vision 3D / Notion de plan
- Savoir réaliser un métré

FORMATION

La formation doit permettre au futur chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment de développer ses compétences pour devenir un professionnel spécialiste de l'évaluation thermique et énergétique, capable de traiter la chaîne « analyse, conception mise en œuvre » d'un projet de rénovation d'un bâtiment.

CONTENU

CCP1 Réaliser l'état des lieux initial d'un bâtiment en vue d'un projet de rénovation énergétique

- Réaliser l'état des lieux de la structure, de l'enveloppe et des systèmes du bâtiment existant
- Réaliser l'état des lieux énergétique et environnemental du bâtiment existant

CCP2 Conseiller le client sur un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment

- Établir les scénarios d'amélioration et de rénovation énergétique d'un bâtiment
- Estimer les travaux et élaborer la meilleure rentabilité financière
- Présenter une offre technique et commerciale et accompagner le maître d'ouvrage

CCP3 Préparer et suivre la réalisation des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment

- Rédiger la notice descriptive des ouvrages d'un projet de rénovation énergétique
- Planifier et organiser un chantier de rénovation énergétique d'un bâtiment
- Suivre la réalisation des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique avec : vidéoprojecteur, PowerPoint animés par des formateurs expérimentés et reconnus
- Travaux pratiques sur bâtiment pédagogique, visite de chantiers, etc.
- **Formation proposée en présentiel, distanciel et multimodal**

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 6 à 12 stagiaires.

DURÉE, DATE ET DÉLAIS D'ACCÈS

- 500h de formation minimum en centre.
Des modules complémentaires seront proposés en fonction des prérequis d'entrée en formation du stagiaire. Un stage complémentaire en entreprise devra obligatoirement être suivi par les stagiaires qui souhaitent obtenir le titre professionnel de « Chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment ».
- La formation se déroule en alternance sur le modèle : 1 semaine de cours, 2 semaines entreprise.
- **Dates prévisionnelles de la session** : 7 octobre 2024
- **Durée estimée** entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation : 4 semaines.
- **Délais d'accès** : informations valables du 01/11/2022 au 31/12/2025.

TARIF

10 000€ net de taxe



ÉVALUATION ET VALIDATION

- Le passage du titre professionnel de **niveau V (RNCP 34158)** de **chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment (Code TP – 01311)** sera proposé aux stagiaires et apprentis qui rempliront toutes les exigences nécessaires à l'évaluation.
Pour connaître les passerelles vers d'autres certifications, consultez le site internet de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34158/>
- Le passage du FEEBat AUDIT Réno sera proposé aux stagiaires qui souhaitent obtenir la mention Auditeur énergétique (dossier à déposer auprès des organismes certificateurs par le stagiaire à obtention de la certification FEEBat).
- Une attestation de compétences est remise au stagiaire.

SUITE DES PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

- Formations : Bachelor Chargé d'affaires en BTP (niveau 6)
- La liste complète est disponible sur [RNCP34158 - TP - Chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment \(francecompetences.fr\)](#), onglet « Secteur d'activité et type d'emploi ».

STATISTIQUES

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours VAE	Taux d'insertion global à 6 mois en %	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois en %	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans en %
En attente de renseignements					

INDICATEURS DE RESULTATS

	2024-2025
Taux de réussite au titre	
Taux de réussite globaux (<i>Effectif présenté</i>)	
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	
Taux de poursuite d'étude	
Indicateur de résultat (article L.6111-8 du code du travail) https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil	
Taux d'abandon globaux	

Ouverture en septembre
2024

MODALITÉS FINANCIÈRES

- Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.
- La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.
- Coût annuel pris en charge par France Compétences : 8 400 € (information valable pour 2024)

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 % *	100 % *
2ème année	39 %	51 %	61 % *	100 % *
3ème année	55 %	67 %	78 % *	100 % *

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

Les charges salariales ne sont pas déduites du salaire de l'apprentis.

AIDES FINANCIÈRES DE L'APPRENTI (SOUS CONDITIONS)

- Aide pour l'acquisition du 1er équipement (selon OPCO).
- Aide pour l'hébergement (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la restauration (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs.

Hubert JOBY

Tel 06 11 98 46 01

Deniz CALLI

Tel 07 76 77 09 34

Kaan AKYAVUZ

Tel 06 52 08 46 27

NousFormons | hello@nousformons.fr | 2200 route de Toulon 71210 Saint Eusèbe